

② Vendredi 29 juin 2018 - 15 H

- Lors du démarrage des études du PLU, nous avons fait une demande pour obtenir 2 terrains constructibles dans le "Quartier St Paul" d'une part et 2 autres terrains dans la zone "jardin Carré" d'autre part, sur les parcelles cadastrées 1590 et 1591.

- Lors du démarrage des études, Monsieur le Maire nous a dit qu'il ne voyait pas de problème pour que les terrains du "Quartier St Paul" deviennent constructibles car il s'agissait d'une "dent creusée" autour de laquelle il y avait plusieurs habitations.

- Nous avons rencontré Monsieur WAGON pour évoquer avec lui les 2 terrains situés dans le "jardin Carré". Il nous a conseillé de faire réaliser une étude d'impact par un architecte compétent pour appuyer notre demande. Nous avons choisi Madame Anne Marie LATOUR, architecte, qui a réalisé plusieurs études sur la commune et qui connaît parfaitement le site de Turenne (dont la maison construite en 2016/2017 sur la parcelle 2469, de l'autre côté du chemin).

- Monsieur le Maire nous a informé de la possibilité d'obtenir 2 terrains constructibles dans le "Quartier St Paul" avec l'obligation de faire réaliser des fouilles archéologiques préventives, demandées par l'Architecte des Bâtiments de France,

C.E
A1

le Maire
C

préalablement aux travaux de construction.

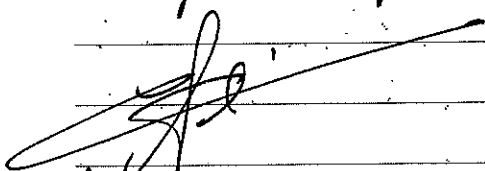
- Vu ces contraintes, il est évident que ces terrains ne pourront pas être utilisés pour des constructions, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de proposer à la Commune de céder ce terrain de 2300 m² pour 1 € symbolique afin de pouvoir préserver le site et y réaliser des fouilles pour mettre en valeur ces vestiges du Moyen Âge, en échange de quoi les 2 terrains situés dans le "jardin Camé" devraient être construits.

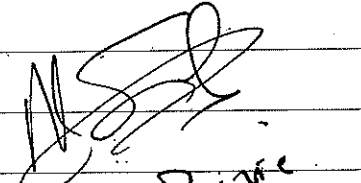
- Il faut savoir que ce secteur est déjà urbanisé et que la "Carte Communale" avait attribué 2 parcelles constructibles (2469 et 2470) de l'autre côté du chemin. La parcelle 2469 est occupée depuis 2016 par une maison et une piscine.

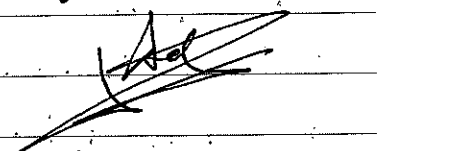
- Cette zone urbanisée est alimentée par les réseaux

- Si nos parents, aujourd'hui décédés, avaient fait la demande de constructibilité de ces 2 parcelles sur la "Carte Communale", elles auraient été acceptées.

- Nous ne comprenons pas que ces 2 parcelles ne puissent pas être constructibles aujourd'hui.


Christian ADENIS


Anne-Marie
Faouistefond


Jacques ADENIS

le C.E

le Maire
